

Communiqué du
Conseil National de Sécurité
Jeudi 14 mai 2020

Le Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara, a présidé, ce jeudi 14 mai 2020, une réunion extraordinaire du Conseil National de Sécurité (CNS), à laquelle a pris part le Comité des Experts du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Cette quatrième réunion du Conseil National de Sécurité sur la maladie à coronavirus (COVID-19) fait suite au message à la Nation du jeudi 07 mai 2020 de S.E.M. le Président de la République, qui prévoyait la prise de mesures complémentaires, après un examen de l'évolution de la pandémie.

Au terme des échanges, le Conseil National de Sécurité a noté les principales évolutions suivantes :

- plus de deux mois après l'apparition du premier cas de COVID-19, la mise en œuvre satisfaisante de la stratégie du Gouvernement a permis de contenir l'évolution de la pandémie ;
- la létalité de la maladie, entre 1 et 1,5%, reste contenue, bien en dessous des prévisions initiales, malgré une légère augmentation du taux de contamination, notamment à Abidjan qui enregistre la totalité des nouveaux cas, depuis le 21 avril 2020 ;
- le taux de guérison est d'environ 44 % à la date du 12 Mai 2020, l'un des meilleurs sur le continent ;
- la capacité du système sanitaire public à faire face à la maladie a été portée à 700 lits à Abidjan et la disponibilité des médicaments pour les traitements ainsi que les intrants pour les prélèvements et les tests est toujours assurée ;
- la stratégie de dépistage avancé a vu la mise en exploitation de six (6) centres d'accueil dans le Grand Abidjan sur le déploiement des treize (13) prévus pendant qu'à l'intérieur du pays, les

régions et districts sanitaires seront renforcés à travers un dispositif de diagnostic et de prise en charge intégrée ;

- la distribution gratuite du premier lot de 22 millions de masques au grand public, qui a démarré depuis le 05 Mai 2020, se poursuit au niveau des communes, sous l'autorité des maires ;
- les activités des fonds de soutien économique, social et humanitaire ont démarré et vont être accélérées.

Après la prise des mesures de levée de restrictions à l'intérieur du pays, nous constatons une reprise progressive des activités économiques et toujours l'absence de nouveaux cas.

Concernant le Grand Abidjan, le Président de la République avait indiqué lors de son message à la Nation du jeudi 07 Mai 2020 qu'il serait procédé à un réaménagement des mesures de restriction en fonction de l'évolution des indicateurs de la pandémie. Ainsi, au terme des échanges sur cette évolution et après avis du Comité des Experts, le Conseil National de Sécurité a pris les décisions ci-après :

- **la reconduction de l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire jusqu'au dimanche 31 mai 2020 ;**
- **le maintien de la fermeture des frontières aériennes, maritimes et terrestres ;**
- **la levée du couvre-feu**, à compter du vendredi 15 mai 2020 ;
- **la levée de la mesure de fermeture des maquis et restaurants** à compter du vendredi 15 mai 2020, dans le strict respect des mesures barrières de lutte contre la COVID-19, notamment le lavage régulier des mains au savon ou avec une solution hydroalcoolique, le port du masque et la distanciation physique d'au moins un mètre, étant entendu que les hôtels restent ouverts ;
- **le maintien de la fermeture des bars, boîtes de nuit, cinémas et lieux de spectacle** jusqu'au dimanche 31 mai 2020 ;
- **le réaménagement des mesures de restriction de rassemblements de population, initialement plafonnées à 50 personnes, qui passent dorénavant à 200 personnes.** Toutefois, au cours de ces rassemblements, les mesures barrières

et de distanciation physique devront être scrupuleusement respectées ;

- **la réouverture des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur à compter du lundi 25 mai 2020** selon des modalités qui seront communiquées par les Ministères concernés ;

- **le maintien de l'isolement du Grand Abidjan** jusqu'au dimanche 31 mai 2020 avec des contrôles de sécurité et des contrôles sanitaires aux points de sortie. **Toutefois, au regard des difficultés rencontrées et de la levée de certaines mesures de restriction du Grand Abidjan, l'attestation de test négatif à la COVID-19 pour l'obtention de l'autorisation de sortie vers l'intérieur n'est plus exigée.** Le suivi sanitaire de toutes les personnes se rendant à l'intérieur du pays sera assuré par les régions et districts sanitaires ;

- **le suivi sanitaire systématique de toute personne venant de l'extérieur du pays pour une période de deux semaines ;**

- **le contrôle systématique par les forces de sécurité de la mesure relative au port du masque, sous peine de sanctions,** dans les véhicules de transports en commun, les centres commerciaux, les espaces clos, les marchés et tout lieu public.

Le Conseil National de Sécurité salue les évolutions satisfaisantes enregistrées à ce jour. Il félicite l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de la crise et les exhorte à poursuivre leurs efforts.

Le Conseil National de Sécurité réitère son appel à l'endroit de la population sur la discipline et le strict respect des mesures barrières pour se protéger et protéger les autres.

Le Conseil National de Sécurité continuera de suivre l'évolution de la pandémie et prendra les mesures appropriées en tenant compte de l'intérêt supérieur de la Nation.

Fait à Abidjan, le jeudi 14 mai 2020